

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 26	Absents 8	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 15/04/2015

Date d'affichage :

OBJET :

Aménagement de la halle des Tennis
INSTALLATIONS THERMIQUES
SOLAIRES

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil quinze, et le vingt du mois d'avril, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI — A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy – E.SUZZONI.

Absent(s) : M. MP . ANTONELLI - I. BENIGNI – J. LUCIANI – N. MARIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – R. SANTELLI – G.SELLIER.

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI – R. BARTHELEMY à E.SUZZONI – J. EMMANUELLI à P. GUIDONI - E. MUNIER à M. LUCIANI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Le Premier vice-président présente au conseil communautaire l'éligibilité au PRODEM des dépenses relatives aux installations thermiques solaires de l'aménagement de l'ancienne halle des tennis en salle multisports.

Les travaux de réseaux et d'installations solaires envisagés permettront de disposer de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans ce nouvel espace par la pose de 13 m² de panneaux solaires, ainsi que de réaliser les branchements manquants pour le chauffage solaire de l'eau du petit bassin ainsi que l'eau chaude sanitaire dans tous les espaces du complexe sportif.

Le projet APD de l'aménagement de cette salle prévoit un lot 13 A 'installation solaire', dont le montant des dépenses est évalué à 87 776 € HT.

Il conviendrait de rechercher une aide financière à hauteur de 60 % dans le cadre d'un cofinancement de l'ADEME, la CTC et le FEDER à travers des fonds PRODEM.

Le Premier vice-président propose qu'une demande de financement conjointe à hauteur de 60 % du montant estimatif, soit déposée auprès de l'ADEME et la Collectivité Territoriale de Corse.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

OBJET	PRODEM	CCCB	TOTAL
Installation solaire De la halle des sports	60 %	40 %	100%
Montant HT	52 666 € CTC (agence de l'urbanisme) FEDER ADEME	35 110 €	87 776 €
TVA 10 %		8 777 €	8 777 €
TOTAL		43 887 €	96 553 €

SOUS-PREFECTURE
— CALVI —

30 AVR. 2015

AR N°

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTÉ le plan de financement proposé par le premier vice-président,
SOLLICITE de la part du PRODEM une aide financière à hauteur de 60 %, soit 52 666 €, de la dépense hors taxe totale estimée à un montant de 87 776 €.

DIT que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 40 % restant auxquels s'ajoute la TVA au taux de 10 %.

Fait et délibéré, le 20 avril 2015
Pour copie conforme

Le Premier vice-président

